

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 février 2010

L'an deux mille dix, le dix neuf février à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents :

MM. ALISSE, JOST, MOREL, Adjoints au Maire,
Mmes BERGANTZ, BUCHER, DAVID, DORMOIS, FEUVRIER, RIBALT
MM. MAGNE, VANDEWALLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

M. CHEVY représenté par Monsieur JOST
M. LEGAY représenté par Madame BUCHER
M. MUESSER représenté par Monsieur ALISSE

Absents excusés :

MM. DA SILVA, GUILLAUT, MME BINDER

Secrétaire : Mme BERGANTZ

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Signature du marché relatif aux travaux de restauration de la salle de Girouard
- Signature du marché relatif aux travaux d'aménagement de la placette rue de la Gripière
- Avenant n°1 au marché de travaux relatifs à la restauration de l'église
- Association « Ça Vit Lévis » : remboursement de la subvention communale non utilisée
- Financement d'urgence suite à la catastrophe en Haïti
- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BERGANTZ est désignée secrétaire de séance.

SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA SALLE DE GIROUARD

Madame GRIGNON précise qu'une mise en concurrence a été organisée pour les travaux de restauration de la salle de Girouard. La consultation a été lancée en procédure adaptée et les travaux portent sur 2 lots, chacun des lots faisant l'objet d'un marché séparé :

Lot n°1 : Ravalement / menuiseries aluminium / chauffage / peinture

Lot n°2 : Electricité.

Les offres reçues ont été analysées en fonction des critères et de leur pondération définis dans le règlement de consultation : valeur technique de l'offre (45 %), prix des travaux (35 %), moyens mis en œuvre pendant l'exécution des travaux (20 %).

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics,
Vu l'avis d'appel public à concurrence,
Vu l'analyse des offres,
Vu les pièces du marché,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer le marché relatif aux travaux de restauration de la salle de Girouard pour le lot n°1 : « Ravalement / menuiseries aluminium / chauffage / peinture » avec l'entreprise Les Maçons du Manoir, sise 14 rue de Craches 78125 ORCEMONT, pour un montant de 45 998,27 euros HT soit 55 013,93 euros TTC ;

DECLARE le lot n°2 « Electricité » sans suite, compte tenu du coût des travaux ;

DIT que le montant de la dépense est prévu au budget primitif 2010.

SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PLACETTE RUE DE LA GRIPIERE

Madame le Maire précise qu'une consultation a été organisée pour les travaux d'aménagement d'une placette rue de la Gripière. Les offres ont été analysées en fonction des critères prix des prestations (50 %) et valeur technique des prestations (50 %).

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics,
Vu l'analyse des offres,
Vu les pièces du marché,

Considérant que l'offre de l'entreprise SACER a été jugée l'offre économiquement la plus avantageuse,

Après en avoir délibéré, à la majorité 14 pour (dont 3 votes par procuration), 1 abstention,

AUTORISE le maire à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement d'une placette rue de la Gripière avec l'entreprise SACER, sise Zi du Bel Air, rue Barthélémy-Thimonier, 78120 RAMBOUILLET, pour un montant de 11 753 euros HT soit 14 056,59 euros TTC,

DIT que le montant de la dépense sera imputé à l'article 2313 du budget primitif 2010.

Les travaux d'aménagement de la placette rue de la Gripière sont subventionnés à hauteur de 70 % dans le cadre du reliquat du programme triennal départemental 2006-2007-2008 d'aide à la voirie et ses dépendances.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX RELATIFS A LA RESTAURATION DE L'EGLISE

Madame le Maire rappelle que par délibération du 10 septembre 2009 le conseil municipal a autorisé la signature du marché de travaux relatif à la restauration de la voûte lambrissée de la nef de l'église avec l'entreprise PELTIER pour un montant de 55 687,99 euros HT soit 66 602,84 euros TTC.

Lors de la dépose des voûtes en place, certaines parties structurelles cachées de la charpente se sont révélées avoir subies des dégradations profondes. Afin de pouvoir exécuter à bien la réfection de la voûte, il est nécessaire d'inclure des travaux supplémentaires non prévisibles initialement pour un montant de 10 410,55 euros HT. Le nouveau montant du marché sera donc porté à 66 098,54 euros HT soit 79 053,86 euros TTC.

Les délais d'exécution et les autres clauses du marché restent inchangés.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°1 au marché relatif à la restauration de l'Eglise passé avec l'entreprise PELTIER pour un montant de 10 410,55 euros HT.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le marché de travaux relatif à la restauration de l'Eglise en date du 8 octobre 2009,
Vu le projet d'avenant n°1 au marché de restauration de l'Eglise,

Considérant que la commune a conclu un marché avec l'entreprise PELTIER pour les travaux de restauration de l'Eglise,

Considérant que des travaux supplémentaires non initialement prévisibles se révèlent nécessaires à la réfection de la voûte,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la restauration de l'église passé avec l'entreprise PELTIER pour un montant de 10 410,55 euros,

PRECISE que le montant du marché passe de 55 687,99 euros HT à 66 098,54 euros HT

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant,

DIT que le montant de la dépense sera imputé à l'article 2313 du budget 2010.

ASSOCIATION « ÇA VIT LEVIS » : REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE NON UTILISEE

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à la prochaine séance.

FINANCEMENT D'URGENCE SUITE A LA CATASTROPHE EN HAÏTI

Les élus souhaitent exprimer la solidarité de la commune de Lévis Saint Nom à l'égard du peuple haïtien durement frappé par le séisme dévastateur du 12 janvier dernier. Le centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes a mis en place un fonds de concours, ouvert aux collectivités souhaitant faire un don, qui a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1115-1,

Considérant l'ampleur de la tragédie causée par le séisme à Haïti,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 800 euros en faveur de la population d'Haïti,

PRECISE que cette subvention sera versée sur le fonds de concours mis en place par le ministère des Affaires étrangères et européennes

DIT que le montant de la dépense sera imputé à l'article 6713 du budget primitif 2010.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Pas de décision.

QUESTIONS DIVERSES

Les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars prochains. Le planning prévisionnel pour la tenue du bureau de vote est établi.

Madame GRIGNON fait part du dernier courrier de l'OPIEVOY en date du 16 février 2010 qui demande de bien vouloir proposer au Conseil Municipal de reconsidérer sa position. Les membres du Conseil confirment leur position de renoncer au projet de réalisation par l'OPIEVOY de l'opération de construction des 9 logements sociaux rue de la Gripière.

Madame DAVID précise qu'une rencontre a été organisée avec deux représentants de France Télécom au cours de laquelle les problèmes de qualité téléphonique et du haut débit ont été évoqués. Des tests permettant d'améliorer la qualité du service sont en cours.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 25 mars prochain à 21 h 30.
Une réunion d'équipe aura lieu le 25 mars à 20 h 30.

Une suite favorable a finalement été donnée au dossier « Ecole numérique rurale » déposé l'an dernier. Une classe élémentaire sera prochainement équipée d'un tableau numérique interactif et une classe informatique mobile de 8 PC portables sera à disposition de toutes les classes en remplacement de l'actuelle salle informatique vieillissante.

Madame DORMOIS signale que l'entreprise chargée des travaux à l'école a laissé couler l'eau au tennis pendant plusieurs jours. Cette remarque sera consignée au prochain compte rendu des travaux et il sera demandé au maître d'œuvre de rappeler aux entreprises les consignes de coupure d'eau.

Monsieur JOST expose qu'en raison des besoins croissants liés à l'activité du centre de loisirs et garderie, un projet de réutilisation d'une salle de classe de l'école des Sources est envisagé. La suppression de la 5^{ème} classe créée par l'Education Nationale en 2006 pour une année à l'école élémentaire permet d'étudier cette possibilité. Une première réunion s'est tenue le 5 février en présence des enseignants, l'objectif étant d'analyser les possibilités au regard de l'ensemble des besoins (informatique, bibliothèque, cours d'anglais et musique...). Considérant que le partage des locaux scolaires au profit des services périscolaires est courant dans les autres communes et qu'il est recommandé de rationaliser l'utilisation des locaux existants, la commission scolaire conduira le projet en association avec l'ensemble des acteurs concernés. Le projet sera analysé d'ici à la fin d'année scolaire dans le contexte global de rénovation des équipements de l'école (construction d'une nouvelle classe maternelle, d'un préau en élémentaire et installation du nouveau tableau numérique et de la classe informatique mobile).

Monsieur JOST précise que la commune de Lévis St Nom a donné une suite favorable au principe de participation à l'intervillage organisé par Le Mesnil St Denis dans le cadre de la prochaine édition de la fête des "48heures du Mesnil" qui se déroulera les 12 et 13 juin prochain (organisée tous les 4 ans).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Affiché le 25 février 2010